

SePRO

A-Rest Solution

- À Usage Professionnel
- Horticultural

PRODUIT NON DESTINÉ À LA REVENTE NI À LA DISTRIBUTION

POUR L'UTILISATION SEULEMENT DANS LES LOCAUX DONT LE SOUSSIGNÉ EST LE PROPRIÉTAIRE OU L'EXPLOITANT. CETTE ÉTIQUETTE DOIT ÊTRE ATTACHÉE AUX ANTIPARASITAIRES PORTANT LE NUMÉRO D'HOMOLOGATION 67690-2 DE L'AGENCE AMÉRICAINE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

GARANTIE: Ancyamidol.....264 mg/L

Contient le 1-(3-chloroallyl)-3,5,7-triaza-1-azoniaadamantane chloride à raison de 0,128 % à titre d'agent de conservation.

NUMÉRO DE CERTIFICAT D'ÉQUIVALENCE PIAPDA : 022

NUMÉRO DE CERTIFICAT DU PROGRAMME D'IMPORTATION POUR APPROVISIONNEMENT PERSONNEL : _____

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION DE CE PRODUIT AU CANADA (NE PAS TENIR COMPTE DE L'ÉTIQUETTE NON-CANADIENNE).

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. IL EST NOCIF ET PEUT ÊTRE MORTEL D'AVALER DE CE PRODUIT. ÉVITER TOUT CONTACT DU CONTENU AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS. ÉVITER DE CONTAMINER LES ALIMENTS, MOULÉES ET ÉTANGS.

Nom de l'importateur _____

Adresse de l'importateur _____

Numéro de téléphone de l'importateur _____

Je, l'importateur et l'utilisateur, assume tous les risques et les responsabilités liés à la manutention du produit lors de l'importation ainsi qu'à l'utilisation du produit. Je serai également responsable pour toute perte ou dommage causé par l'importation, la manutention ou l'emploi de ce produit, y compris les dommages aux cultures et aux propriétés d'une tierce personne, les blessures infligées à des personnes, les atteintes à la santé et à la sécurité des travailleurs, etc.. Je me porte garant et libère la Couronne et SePro Corporation de toute perte ou dommage.

Signature de l'importateur : _____ Date de la signature : _____

CONTENU NET: 113.6 L

PREMIER SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Si avalé: Ne pas faire vomir. Consulter un médecin ou un centre antipoison.

En cas de contact avec les yeux: Rincer à grande eau pendant. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin ou un centre antipoison.

En cas de contact avec la peau: Laver soigneusement la zone affectée au savon et à l'eau. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin ou un centre antipoison.

Si inhalation: Amener la victime à l'air frais. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin ou un centre antipoison.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS:

Porter un pantalon, une chemise à manches longues, des gants résistants aux produits chimiques et des bottes lors des activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation.

Ne pas retourner dans la zone traitée, ni permettre aux travailleurs de retourner dans la zone traitée, au cours des 12 heures suivant l'application du produit.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTAUX:

Ne pas permettre à l'eau résiduelle, l'effluent ou l'eau de ruissellement d'entrer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs ou toute étendue d'eau.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

Lire attentivement l'étiquette avant d'utiliser le produit.

A-REST – Pour limiter la hauteur des lis, poinsettias et chrysanthèmes cultivés dans des contenants. A-REST est un régulateur de croissance des plantes qui diminue de façon efficace les intervalles entre les noeuds, procurant ainsi des plantes plus compactes.

A-REST, utilisé conformément au mode d'emploi, ne présente aucun effet phytotoxique.

A-REST ne doit pas remplacer d'autre procédé de culture (éclairage, arrosage et contrôle de la température). Respecter les meilleures méthodes de culture des plantes énumérées sur cette étiquette.

MODE D'EMPLOI

Mélanger A-REST en remplissant le récipient servant à la vaporisation. Les taux de mélange spécifiques varient selon les espèces et variétés de plantes, le programme et le type du traitement et les conditions de culture. Les résultats varient souvent d'un endroit à un autre et avec les habitudes individuelles de culture. Le taux d'application dans les limites recommandées dépend du degré d'inhibition de la croissance souhaité par le producteur et doit être déterminé par un emploi limité du produit à des taux différents.

L'importance d'inhibition de la croissance obtenue avec le traitement A-REST dépend de la quantité totale d'ingrédients actifs administrés à la plante. Les techniques et l'équipement utilisés pour le traitement doivent assurer une répartition uniforme d'A-REST dans toute la zone traitée.

ADMINISTRATION PAR TREMPAGE DE LA TERRE

Chrysanthèmes – Diluer la solution A-Rest au taux indiqué à la table 1 et tremper la terre déjà humide. Traiter les plantes de 5 à 15 cm de haut (deux semaines environ après les avoir pincées).

Lis – Diluer la solution A-Rest au taux indiqué à la table 1 et tremper la terre déjà humide. Les plantes peuvent être traitées depuis leur naissance jusqu'à ce qu'elles aient atteint 30 cm de haut. Un traitement à des plantes de 5 à 15 cm donnera de meilleurs résultats.

Poinsettias – Diluer la solution A-Rest au taux indiqué à la table 1 et tremper la terre déjà humide. Traiter les plantes depuis le jour où elles sont pincées et pendant 4 semaines, ou de 8 à 12 semaines avant qu'elles soient prêtes pour la vente.

TABLE I

Nbre de pots de 15 cm à traiter	Volume de trempage (mL)	Taux de dissolution A-REST/Eau	Ingrédient actif par pot de 15 cm	Concentration du trempage final (mg/L)
250	120	250 mL en 29.75 L	0.25	2
250	60	250 mL en 14.75 L	0.25	4
250	60	500 mL en 14.5 L	0.50	8
250	120	500 mL en 29.5 L	0.50	4

PRÉCAUTIONS

Ne pas ajouter d'autres agents mouillants aux solutions A-REST. Les plantes traitées avec A-REST peuvent exiger un arrosage moins fréquent que des plantes non traitées. La croissance sera irrégulière ou excessive si A-REST est appliqué de façon inégale ou en trop grandes quantités.

METTRE À L'ABRI DU GEL

ÉLIMINATION

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. L'élimination du contenant doit être conforme à l'entente de l'élimination du contenant conclue au moment de la demande de certificat d'importation pour approvisionnement personnel. Veuillez vous assurer le suivant:

1. Enlever le bouchon et la brochure ou le dépliant en papier.
2. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
3. Rendre le contenant inutilisable.

Élimination - Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné à l'endroit désigné au moment de la demande de certificat d'importation pour approvisionnement personnel.

Les importateurs sont responsables de l'élimination appropriée du produit dont on veut se départir. Présentement, le produit dont on veut se départir doit être éliminé aux frais de l'importateur et conformément aux exigences provinciales. Pour plus de renseignements, contacter les autorités provinciales.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.